

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2026

Référence
2026_21

Objet de la délibération
Attribution du montant des subventions versées aux associations

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

Date de la convocation
02/03/2026

Date d'affichage
02/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire.

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire :

Objet de la délibération : Attribution du montant des subventions versées aux associations

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Vu la délibération 2026_22 en date du 12 mars 2026 adoptant le Budget Primitif 2026 du budget principal de Montcresson
Sur proposition de Monsieur le Maire
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'octroyer les subventions suivantes :

- _ CCAS : 10 000 €
- _ ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI BECQUEREL : 400 €
- _ MFR Ste Geneviève des bois : 100 €
- _ SPORTS LOISIRS CULTURE : 300 €
- _ MFR Gien : 50 €
- _ UNCAFN : 100 €
- _ ENTENTE SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE : 400 €
- _ COOPERATIVE SCOLAIRE : 6500 €
- _ CLUB DES AMIS DE MONTCRESSON : 300 €
- _ LE BROCHET DE MONTBOUY : 150 €
- _ LA SOURIS MONTCRESSONNAISE : 250 €
- _ LA LICORNE : 200 €
- _ GYM ET LOISIRS : 300 €
- _ DINE DAN DANS : 300 €
- _ RELAIS POINT LECTURE : 350 €
- _ ARTS ET PASSIONS : 300 €
- _ APE DE MONTCRESSON : 400 €
- _ ADAMA 45 : 100 €
- _ USM FOOT : 300 €
- _ UNION BOULISTE MONTCRESSONNAISE : 350 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260312-2026_21-DE



Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/03/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de MONTCRESSON' at the top, a central emblem depicting a figure on horseback, and '(Loiret)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.